



RAPPORT D'ACTIVITE 2012

Assemblée Générale du 8 mars 2013

L'action de Sources et Rivières du Limousin en 2012

Rapport moral AG du 8 mars 2013

Les enjeux de l'artificialisation de la nature

Nous écrivions déjà dans notre rapport moral 2012 qu'il y avait une relative permanence dans les atteintes au milieu qui déclenchent nos actions : pollutions agricoles, domestiques, industrielles ; destruction d'écosystèmes fragiles ; artificialisation des milieux naturels ; prolifération d'étangs. Il est très difficile d'établir une hiérarchie entre tous ces problèmes par rapport à leur degré d'urgence mais nous insisterons cette année sur les enjeux de l'artificialisation des milieux naturels qui constitue un défi planétaire et qui se perçoit également au niveau local autour de trois actions que nous menons depuis quelques années : la lutte contre l'étalement urbain incontrôlé ; la dénonciation de la prolifération d'étangs non conformes ; la préservation de rivières sauvages.

1 – Un défi planétaire

Un article de la revue Nature (juin 2012) pose la question suivante : sommes-nous à la veille d'un changement d'état de la planète ? Il y aurait des effets de seuils qui peuvent entraîner un tel changement, ce qui pose tout le problème général de l'irréversibilité. De tels bouleversements se sont déjà produits dans le passé mais il y a deux différences essentielles par rapport au temps présent :

Les changements précédents se sont étalés sur des milliers d'années, par exemple avec la fin de l'ère glaciaire qui a duré 100 000 ans environ et qui a été suivi d'une période de réchauffement s'étalant sur plus de 3000 ans. A l'inverse, le changement d'état actuel pourrait se produire très rapidement, dès le milieu du siècle.

Le changement d'état suspecté aujourd'hui est d'origine humaine, contrairement aux précédents. Quatre facteurs se cumuleraient pour l'expliquer : la croissance de la population mondiale et sa consommation ; la transformation et la fragmentation de l'habitat ; la production et la consommation d'énergie ; le réchauffement climatique.

C'est le thème de l'artificialisation des milieux qui retiendra ici notre attention. Selon l'article de Nature (juin 2012), ce sont 43% de la surface de la terre qui ont été convertis à l'agriculture, l'urbanisation, les routes, les ports, les aéroports..., ce qui constitue déjà une part supérieure à la transition précédente inter glaciaire qui a vu (seulement) 30% des sols passer du stade gelés à libres de glaces.

Les scientifiques estiment qu'un basculement d'état de la terre pourrait intervenir quand 50 à 90% de la surface auront été artificialisés. Aujourd'hui, la surface modifiée par habitant est de 0,92 hectare (sur la base d'une population de 7 milliards). Avant la révolution industrielle, elle était estimée à 0,28 hectare par habitant. Toutes choses égales par ailleurs, le seuil de 50% sera atteint dès 2025 avec une population totale de 8,2 milliards d'habitants.

La conclusion est que la probabilité d'un changement d'état de la planète est très élevée même si des incertitudes subsistent pour savoir si cela est évitable ou non. En effet, deux éléments conditionnent la réponse : peut-on réduire la population totale ? peut-on réduire la surface modifiée par habitant ?

La réponse à cette dernière question apparaît d'autant plus urgente quand on prend connaissance des conséquences d'un tel changement. Le dernier changement inter glaciaire il y a 11 000 ans a provoqué de nombreuses extinctions d'espèces, des modifications dans leur distribution géographique, de nouveaux patrimoines génétiques...Le changement suspecté actuel est donc angoissant pour les générations à venir. Deux tendances se profilent en effet : l'augmentation des besoins avec plus de deux milliards d'humains supplémentaires en 30 ans ; une raréfaction des ressources du fait de l'artificialisation des sols.

Il devient indispensable d'anticiper ces situations et de préparer une transition globale, ce qui signifie en priorité une lutte systématique contre l'artificialisation de la nature. Ceci est vrai bien-

sûr au niveau global mais implique également des actions au niveau local, nous en donnons trois illustrations autour d'actions menées par SRL.

2 - L'étalement urbain incontrôlé

Depuis plusieurs années maintenant, SRL a lancé un certain nombre de contentieux en matière d'urbanisme (notamment contre des Plans Locaux d'Urbanisme, PLU) et actualise des guides pratiques en matière d'urbanisme : carte communale, permis de construire, PLU, Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), règlement national d'Urbanisme (RNU).

Au cœur de l'action de SRL, il y a la thématique de la lutte pour une utilisation économe de l'espace, et en particulier contre l'étalement urbain, facteur essentiel d'artificialisation des sols.

Cette artificialisation des terres est le deuxième facteur de réduction des terres agricoles après le boisement lié à la déprise agricole. Selon le Ministère de l'agriculture, c'est l'équivalent de la surface d'un département qui s'artificialise tous les 10 ans, étant entendu que le rythme semble s'accélérer pour passer à 7 ans. En particulier, la construction de maisons individuelles est le moteur de l'artificialisation des espaces périurbains, et la localisation le long des routes est facteur d'urbanisation linéaire donc d'étalement avec cloisonnement des espaces.

Même une région rurale comme le Limousin n'échappe pas à une telle évolution. La surface urbanisée par habitant est en Limousin deux fois plus élevée que la moyenne nationale (source DREAL, 2010) et s'accélère depuis 2000. L'équivalent de 20 000 terrains de football a ainsi été grignoté par l'urbanisation sur les seules terres agricoles entre 1992 et 2003.

Au-delà de la disparition de terres agricoles, l'artificialisation implique également la destruction d'écosystèmes qui ne pourront plus remplir un certain nombre de fonctions utiles pour la société : captage de CO₂, protection contre les inondations, épuration des eaux, bon fonctionnement des chaînes alimentaires, ... C'est tout l'enjeu d'une reconnaissance des services rendus gratuitement par les écosystèmes.

Au final, l'étalement urbain génère des coûts sociaux importants qu'il serait indispensable de réintégrer dans le calcul coûts/bénéfices avant de prendre une décision. En particulier, il faudrait évaluer la valeur des services rendus par les écosystèmes, leur valeur d'existence, leur valeur d'option. Il serait également important d'associer la population à la prise de décision avec des procédures adaptée (comme des conférences de citoyens). Ce sont tous ces principes que SRL défend à travers l'action de sa cellule urbanisme.

3 – La prolifération des étangs

Contrairement à une idée reçue, les étangs en Limousin ne constituent pas un patrimoine historique et sont à l'origine d'une dégradation considérable de la qualité générale des milieux aquatiques et cela principalement à cause de leur nombre et du non respect de la réglementation les concernant.

La vogue des étangs artificiels en Limousin date des années 70 et 80 (la grande majorité d'entre eux a été construit à cette époque) et on en dénombre aujourd'hui plus de 20 000. Ces étangs ont été créés en règle générale par ennoisement de zones humides et le plus souvent en barrant directement le cours d'eau d'alimentation. Beaucoup n'ont pas respecté la procédure d'autorisation préalable, ce qui fait que, l'Administration ne les connaissant pas, elle n'a pas pu imposer les aménagements nécessaires pour éviter des impacts environnementaux graves (pollutions lors des vidanges, introduction d'espèces étrangères, rupture de continuités écologique...). En particulier, de nombreux étangs illégaux n'ont pas de dérivation, de moine, de bassins de rétention des sédiments lors des vidanges, de grilles amont et aval efficaces...

Tous les ans, SRL constate des pollutions importantes de cours d'eau du fait de vidanges incontrôlées et d'étangs non conformes aux normes exigées. Face à de tels constats et rappels de SRL auprès des autorités, l'administration a engagé en 2006 une politique de régularisation des plans d'eau illégaux et déclaré une interdiction de création de nouveaux étangs. Dans ce cadre, un guide de gestion durable des étangs en Limousin a été réalisé avec la participation de SRL.

Aujourd'hui, le bilan de cette politique est négatif du fait du laxisme généralisé en matière de sanctions mais également du fait de la frilosité de l'administration :

L'administration ne traite au mieux qu'une centaine de dossiers par an. A ce rythme, il lui faudrait donc deux siècles environ pour régler la situation des 20 000 étangs limousins !

Les propriétaires ne font en majorité pas les travaux qui leur sont demandés pour régulariser leur situation.

L'administration et la justice ne donnent pas suite aux infractions pourtant constatées par la police de l'environnement.

Le lobby politique des syndicats de propriétaires d'étangs est très efficace.

Pour toutes ces raisons, SRL a décidé de relancer des actions contentieuses contre les propriétaires d'étangs illégaux, qui refusent de se mettre aux normes ou dont les ouvrages génèrent des pollutions. L'objectif est d'obtenir des décisions de justice imposant la remise en état des sites ou la mise aux normes environnementales des étangs. En effet, jusqu'à présent (et cela se sait dans le milieu des propriétaires), l'Administration se contente d'une simple relance par courrier, ce qui est totalement inefficace. Les propriétaires ne sont pas incités à se mettre en conformité avec la loi. SRL envisage également des actions en responsabilité de l'État pour ce manque de réaction face à la connaissance des irrégularités.

SRL envisage d'une part des contentieux civils en responsabilité contre les propriétaires ayant obtenu une régularisation administrative entre 2006 et 2010 mais n'ayant pas exécuté les travaux imposés. SRL envisage d'autre part des contentieux au pénal pour faire sanctionner les pollutions générées par des étangs illégaux et non équipés. Une fois de plus, après avoir joué le jeu de la sensibilisation des propriétaires, nous croyons à la pédagogie de décisions de justice pour faire évoluer les comportements de certains « passagers clandestins », qui font supporter le coût environnemental de leurs dimanches de pêche privée à la société.

4-La préservation des rivières sauvages

Là encore, l'artificialisation des cours d'eau risque de faire des dégâts considérables. Il faut bien reconnaître pourtant que le chevelu de cours d'eau sauvages se réduit comme peau de chagrin en France. Même dans une région relativement préservée comme le Limousin, nos plus belles rivières, dès leurs têtes de bassin ont été complètement artificialisées (il n'y a qu'à voir l'exemple de la Vienne et du Thaurion).

Il faut donc défendre à tout prix ce qui reste de rivières sauvages et ne pas les laisser aux mains d'intérêts privés pour l'installation de nouveaux ouvrages transversaux, notamment hydroélectriques. Il faut également lutter pour la mise en œuvre de la politique européenne de reconquête de la qualité écologique des cours d'eau, en retrouvant leur cours naturels. La valeur économique de nos écosystèmes naturels est incommensurablement supérieure à la valeur des quelques kilowattheures produits (à titre privé concernant les microcentrales). On risque ainsi, pour quelques bénéfices monétaires de court terme allant dans la poche de quelques uns, de détruire un patrimoine naturel de grande valeur et qui profite à tous.

C'est la raison pour laquelle, depuis plusieurs années, SRL agit pour la défense de la reproduction de la truite victime de l'artificialisation de son milieu (étangs, barrages, dérivations). C'est aussi la raison de notre mobilisation au sujet de la révision du classement juridique des rivières. C'est enfin l'objet de notre réaction aux modalités de révision des contrats de concessions et autorisations hydroélectriques dans notre région, pour lequel nous faisons face à des syndicats de propriétaires très agressifs.

En conclusion, l'artificialisation de la nature sera bien au centre de nos actions de demain. SRL apportera sa contribution à ce combat qui apparaît de plus en plus aux yeux de la communauté scientifique internationale comme vital pour la survie de l'humanité.

La Boine le 25 Janvier 2013

J.J.Gouguet
Président de SRL

BILAN ACTIVITE 2012

AG 8 mars 2013

SECRETARIAT / Comptabilité

- **Dossier habilitation au titre de la représentativité** : présentation du dossier de demande d'habilitation. Par arrêté de Monsieur le Préfet de Région n°13-09 du 11 janvier 2013, l'association Sources et Rivières du Limousin est reconnue représentative et habilitée au titre des articles L141-3 et R141-21 à participer au débat sur l'environnement dans les instances consultatives
- **Bilan annuel emploi associatif** réalisé et adressé au Conseil Régional
- **Stagiaires et bénévoles 2012** : Alik Labejof sur la procédure contentieuse civile en lien avec le réseau juridique de FNE dans l'objectif de réaliser un guide technique pour les associations
- **Comptabilité professionnelle** assurée cette année encore de façon bénévole par **Minerve Pérez**. Remerciements de SRL pour la qualité de son travail et son investissement.
- **Gains contentieux** : campagne de relance et de saisine d'huissiers afin de récupérer les dommages et intérêts gagnés par SRL ces dernière années qui n'avaient pas été versés (5 dossiers, en particulier auprès de la société MALINVAUD) = récupération de près de 5 000 euros
- **Bilan financier** : document annexé

CELLULE JURIDIQUE

Formations

- Formation juridique sur la **circulation des engins motorisés dans les espaces naturels** : conférence grand public ou à destination des pratiquants de loisirs motorisés le 30 mars 2012 à Chaptelat, organisée par Rando-Crampons (Formateur Antoine Gatet).
- Intervention d'Antoine Gatet à des ateliers de travail sur le droit d'accès à l'information, à la participation et à l'accès à la justice en matière d'environnement auprès de la **fédération tunisienne des associations de protection de l'environnement (Partenariat FNE/RANDET) Tunisie** du 31 mars au 3 avril, et les 8 et 9 juin 2012.
- **Formation pour Sarthe Nature Environnement sur l'hydroélectricité, les continuités écologiques** et la loi sur l'eau, le 25 avril au Mans (Formateur Antoine Gatet).
- **Accueil du stage national du réseau juridique de FNE au château de Ligoure le 12 mai 2012 : échanges d'expériences entre les 40 juristes associatifs nationaux**
- **Formation FNE/LNE/SRL « Hydroélectricité et continuité écologique**
» pour associations limousines et acteurs de l'eau limousins, le 20 septembre 2012 (Formateur Antoine Gatet).
- **Formation auprès des agents ATESAT de la DREAL sur le code de l'environnement** : 23 octobre 2012 (Formateur Antoine Gatet).
- **Intervention à la formation DREAL interministérielle sur la réforme de l'enquête publique** le 10 octobre 2012 (formateur Julien Bétaille)
- **Formation de deux jours pour les RAESP (agents environnement de la gendarmerie) et responsables formation au CPMGN de Limoges (référénts environnement Gendarmerie nationale)**, sur le droit pénal de l'eau et droit pénal de la protection de la nature, les 27 novembre et 5 décembre (Formateur Antoine Gatet).

Contentieux

- **Contentieux Pénal** : 2 dossiers au pénal en 2012
- Contentieux pénal ouvrage hydroélectrique illégal corréze de Pradines (Salagnac) : défaite en appel. Dossier à relancer dans le cadre de la publication des classements de rivières.
- Contentieux pénal ouvrage hydroélectrique illégal sur la Luzège (Albanel) : défaite en appel.
- **Contentieux Civil** : 1 dossier lancé en 2012
- Contentieux Civil *POLARIS (concessionnaire Quad à Tulle)* : publicité trompeuse et présentation de quad en situation de non respect de l'interdiction du hors piste. Dossier en lien avec FNE. Audience civile finale le 11 mars 2013.
- **Contentieux administratif** : 6 dossiers traités / 2 toujours en cours
- Contentieux administratif **porcherie intensive de Folles** : victoire en première instance = annulation de l'autorisation d'exploiter. Appel en cours formé par l'Etat.
- Contentieux Tribunal administratif **PLU Ste Feyre** : obtention de l'annulation partielle du PLU
- Contentieux Tribunal administratif **PLU Solignac** : obtention de l'annulation partielle du PLU
- Contentieux Tribunal administratif contre le refus de communication des **bilans environnementaux des concessions Hydroélectriques Dordogne** (malgré avis favorable obtenu par la CADA) : victoire au TA, obtention de l'annulation du refus = réception des documents.
- Contentieux Tribunal administratif agrandissement Usine **Valdi au Palais sur Vienne** : échanges de mémoires, obtention d'arrêtés complémentaires et de la suppression du second four. Rejet au TA in fine mais dossier lancé à titre principal dans l'objectif de faire pression pour faire évoluer la situation locale (objectif atteint).
- Contentieux Tribunal administratif contre l'autorisation de **stockage temporaire de déchets radioactifs à Bellezane** : échanges de mémoires, audience programmée le 27 mars 2013.

Participation / Plaidoyer / Expertises

- Participation de Antoine Gatet au **directoire du réseau juridique de FNE** (mutualisation d'expériences associatives / Participation à l'animation de formations internes / Animation de la stratégie nationale contentieuse / Participation à la rédaction de notes de synthèses juridiques dans le cadre du Plaidoyer / Représentant de FNE au niveau national)
- Expertises dans le cadre de la **cellule d'assistance juridique de LNE** : rédactions de statuts, suivi des dossiers de demande de renouvellement d'agrément, dossier autorisation de l'emploi de la Bromadiolone en Limousin, épandages aériens de pesticides, interventions locales en appui d'associations, sur les études d'impact et enquêtes publiques, conseils divers
- **Dossier Bugeat décharge pneus « Limousin Environnement 2000 »** : Pollution actuelle d'un cours d'eau du fait de ce site abandonné + ancienne décharge mairie de Bugeat. Rédaction avec SOS Milleval de deux courriers de demande de documents (DREAL et Mairie Bugeat) = lancement de dossier / Saisine CADA
- Dossier de demande **dérogation de protection de certaines zones humides en Limousin par la Chambre d'agriculture** : production d'une note technique au soutien de l'Etat
- Commissions de **recrutement des commissaires enquêteurs 87**

CELLULE MILIEUX

(hors contentieux)

Participation

- Participation CLE **SAGE Vienne**, finalisation du SAGE
- Participation pour SRL et LNE à la préparation des **dossiers eau passant au CODERST** Haute-Vienne
- Représentation directe de LNE aux réunions du **CODERST restreint étang** + pression pour l'établissement par la DDT d'un bilan de mise en œuvre des plans de contrôle et de la régularisation des plans d'eau
- Association de SRL au **comité de pilotage « Continuité écologique Haute Dronne »**
- Représentation de SRL : **PNR Périgord Limousin**, Syndicat Monts et Barrages
- Représentation aux **états généraux Dordogne** 8 et 9 novembre 2012 (EPTB Dordogne)
- Réaction à la création d'une **Chair Universitaire « cours d'eau »** à la Faculté de géographie, financée par les hydroélectriciens : SRL considère qu'il y a de meilleurs acteurs avec qui travailler (problèmes récurrents sur la question des étangs avec les géographes de Limoges) + problème de fond sur la légitimité de tels financement en période de négociation de concession Dordogne.
- Suivi du dossier renouvellement de **concession Dordogne**
- Délimitation des **zones vulnérables en Limousin** : Courrier SRL / LNE au Préfet de Bassin pour dénoncer la position des DDT en Creuse et Haute Vienne, ainsi que l'irrégularité des consultations CODERST dans ces deux départements
- **Classement des cours d'eau** : actions de SRL en concertation avec réseaux de FNE

Publications / Actions de terrain

- Loisirs motorisés : réalisation et édition d'une plaquette d'information commune avec l'association Rando-Crampons
- Loisirs motorisés : intervention de SRL à une journée de sensibilisation commune ONCFS / Substitut Procureur / CORAMUC, dans les Monts d'Ambazac le dimanche 30 septembre. Rédaction d'un Communiqué de Presse présenté par Alain
- Pollution Corrèze Véolia : participation aux actions du collectif corréze vivante (saisine de la direction de Véolia par l'intermédiaire de FNE dans l'objectif de la signature d'engagements du groupe)

CELLULE URBANISME

(hors contentieux)

Rappel gros travail de la cellule urbanisme en matière contentieuse et pré-contentieuse (PLU ST Feyre, PLU Solignac , PLU Bellac)

Participation

- **PLU Bellac** : rencontre avec Monsieur le Maire et travail sur les conseils de modification portés par SRL dans l'objectif de reconquérir la légalité du document. Accord de la Mairie pour engager une modification du PLU en ce sens
 - **SCOT Guéret** : déposition de SRL à l'enquête publique
 - **PLU Châteauponsac** : déposition à l'enquête et discussion avec la Mairie à son invitation suite à l'avis du commissaire enquêteur reprenant les arguments de SRL
 - Participation à des **enquêtes publiques PLU et cartes communales** jugées importants (**PLU Ahun**, révisions simplifiées **PLU Monts de Châlus**)
 - Participation à la **commission des sites** Haute-Vienne (Schéma Régional Climat Air Énergie)
-

Publications

- Mise à jour **guide PLU et environnement**
- Mise à jour **guide Permis de Construire et environnement**
- Création **guide cartes communales et environnement**
- Création **guide RNU et environnement**

Relectures en cours, mise en page et publication prévue en 2013

CELLULE MINES ET RADIOACTIVITE

(hors contentieux)

Participation / Plaidoyer

- **CLIS Mines / CSS** : participation aux CLIS des trois départements.

Actions en Haute-Vienne pour dénoncer le non respect des formes de réunion décidées (bureau restreint, définition des ordres du jour, lieux de débats)

Action en Corrèze en janvier de l'ensemble des associations : retrait de la CLIS pour dénoncer l'absence de compte rendu de la dernière CLIS, l'absence de réception de documents préparatoires, et l'absence de moments d'échanges (CP)

Participation à la réorganisation des CLIS vers les CSS : occasion de dénoncer l'échec des CLIS

- **Rapport CESER** : rédaction d'un bilan SRL de mise en œuvre des recommandations du CESER et du GEP, sur demande du CESER dans le cadre de la réalisation d'un bilan de mise en œuvre du rapport (actualisation de l'étude CESER prévue pour le 15 mars 2013)

- **Projet de couverture du stockage de Jouac** : travail de plaidoyer en CODERST février pour pousser l'État à imposer la couverture du stockage de déchets de Jouac, à l'origine de pollutions des eaux.

Arbitrage ministériel en défaveur de la DREAL Limousin : AREVA obtient délais supplémentaires sous prétexte d'études complémentaires. Dénonciation de l'exception AREVA en Limousin. Membres du CODERST sensibilisés.

- **Travaux en amont de La Crouzille** : travail de plaidoyer en CODERST de mai pour dénoncer la proposition d'AREVA de détruire des milieux naturels plutôt que de réhabiliter correctement ses sites en amont. Double problème soulevé retarde le dossier : absence de demande de dérogation d'atteinte aux espèces protégées (demandé depuis), et absence de prise en compte des effets de ces travaux sur l'arrêté mines en cours

- Discussions avec **IRSN sur projet de suivi du bassin de la Dordogne** : refus de SRL de cautionner un travail IRSN qui ne produira rien de concret, rappel de l'attente de SRL de voir enfin publier les normes de qualités environnementales bloquées à l'IRSN.

- Retrait officiel de SRL des **travaux du GEP**, motivé par l'absence de mise en œuvre sur le terrain des recommandations

- **Rencontres avec la DREAL** pour faire le point sur les dossiers limousins et attentes SRL : publication d'un tableau de suivi des dossiers par la DREAL

- **Collectif National Mines d'uranium** : Participation à la création en août d'un collectif national et international des associations luttant contre les pollutions issues des anciens sites miniers d'uranium en France. Première action : déclaration commune du 1er octobre.

Actions à venir dans ce cadre.

Dossiers /expertises

- Expertise de terrain **site d'hyverneresse en Creuse** : réception réponses AREVA et relance DREAL pour suites
- Expertise de terrain **sites corréziens (La Besse)** : rencontre élus locaux, relevés de terrain (rapport en cours dans le cadre des actualités St privat)

Bilan médias 2012

- **Journée mondiale de l'eau** : ITV Journal l'Echo suite au prix héros de l'eau 2011
- **Travaux AREVA protection de la réserve d'eau potable La Crouzille** : ITV Radio RCF et France Bleue Limousin
- **AREVA Pollution St Pardoux** : ITV France Bleue
- **Porcherie de Folles** : FR3 + Echo + Popu + France bleue Limousin
- **Collectif Mines d'Uranium** : presse nationale spécialisée environnement + AFP
- **Continuité écologique et Hydroélectricité**, en annonce à la journée de formation reportage France 3 Limousin (SRL et EPTB Vienne)
- Intervention Antoine Gatet sur **France bleue, émission « les experts »**, sur l'environnement

Lien aux adhérents

- Site internet peu suivi
- Mailing régulier sur dossiers et Communiqués de presse
- Bulletin SOURCES, spécial AG